

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

ARRETE DU MAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

RETRAIT DE DÉLÉGATION DES FONCTIONS
D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL
À MONSIEUR LAURENT MASSON

5. 5 - Délégation de Signature

Le Maire de GRAVELINES,

Vu l'article **L.2122-19** du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le maire peut accorder, sous sa surveillance et sa responsabilité, des délégations de signature du directeur général des services, au directeur général adjoint, au directeur général des services techniques et aux responsables de services communaux,

Vu l'arrêté de délégation de fonction n° **AG-2020-04** en date du **25 mai 2020** concernant Monsieur **Laurent MASSON**,

Considérant le changement de poste de Monsieur **Laurent MASSON**,

ARRETE :

Article 1^{er} : Est retirée à Monsieur **Laurent MASSON**, à compter de ce jour, la délégation des fonctions d'Officier de l'État Civil.

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- . Annexé au registre des arrêtés de la Commune ;
- . Mis en ligne sur le site internet de la Ville ;
- . Transmis au Procureur de la République ;
- . Notifié à l'intéressée ;
- . Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Je soussigné *Laurent MASSON*
Reconnais avoir reçu ampliation du présent
arrêté qui peut faire l'objet d'un recours gracieux
ou d'un recours contentieux devant le tribunal
administratif de Lille dans un délai de 2 mois à
compter de ce jour.
Notification faite le **03 AOUT 2022**
[signature]

Fait à GRAVELINES, LE **29 JUL. 2022**
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **03 AOUT 2022**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **03 AOUT 2022**